

« Pacte », décrets Rilhac : les IEN refusent l'accélération de la dégradation de leurs conditions de travail !

La mise en place précipitée du « pacte » et l'écriture des décrets d'application de la loi Rilhac relèvent plus d'un affichage politique conjoncturel que d'une ambition pédagogique construite et réfléchie.

Toutes deux constituent de réelles attaques à l'encontre des missions des IEN et contribuent à dégrader une fois de plus leurs conditions de travail.

Plus d'un mois après l'annonce du « pacte » et en l'absence de toute base réglementaire, les IEN se voient placés en situation de premiers gestionnaires de la « revalorisation » de la rémunération des enseignants, les éloignant ainsi toujours plus de la dimension pédagogique de leur mission en circonscription.

Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs subissent d'inacceptables pressions de DASEN, davantage préoccupés par l'affichage d'une quantité de « pactes » que d'une éventuelle pertinence pédagogique. Ces agissements ne sauraient être justifiés par une hypothétique prime censée soumettre les IEN dans la précipitation.

Dans le même temps, loin de simplifier et de rendre plus lisible la tâche des directions d'école, l'écriture des décrets Rilhac remet en cause leurs missions comme celles des IEN, ajoutant confusion et tension au sein des écoles et des circonscriptions.

En cette fin d'année scolaire et en pleine préparation de la prochaine rentrée, cette improvisation généralisée continue de dégrader les conditions de travail des IEN et met en cause la crédibilité de l'institution.

Cette improvisation s'ajoute à la difficile gestion des situations humaines liées au dysfonctionnement des PIAL, au temps exponentiel désormais passé par les IEN hors de leur circonscription pour mener des évaluations d'école et d'établissement, ... ceci dans un contexte de rémunération dite « au mérite » (RIFSEEP) toujours perçue comme profondément injuste.

Dans ces conditions, le Secteur IEN ID FO, avec sa fédération la FNEC FP FO, revendique :

- L'abandon immédiat du « pacte » et de la loi Rilhac ;
- L'abandon immédiat du RIFSEEP et de toute rémunération dite « au mérite » ;
- L'augmentation immédiate de leur salaire par une revalorisation indiciaire d'au minimum 10% ;
- L'abandon immédiat des PIAL et des évaluations d'école et d'établissement.

Enfin, en l'absence de base réglementaire et compte-tenu de leurs conditions de travail déjà très dégradées, le Secteur IEN ID FO appelle les inspectrices et les inspecteurs à ne répondre à aucune enquête ni demande d'éléments chiffrés concernant le « pacte ». Tout IEN qui subirait des pressions sera soutenu par le Secteur IEN ID FO.

Montreuil, le 10 juin 2023